



Fédération Française d'Aquariophilie



Reconnue
d'utilité
publique

Fédération française pour la
protection de la biodiversité des
écosystèmes aquatiques par la
pratique éthique et raisonnée de
l'aquariophilie



Une Fédération qui :

Préserve la biodiversité aquatique
Prône la bientraitance et le bien-être animal
Propose un accompagnement juridique
Met l'aquariophilie sur le devant de la scène
Siège dans plusieurs commissions ministérielles



Titulaire des agréments ministériels

« Protection de l'environnement »
« Jeunesse & éducation populaire »



La Fédération Française d'Aquariophilie est une association sans but lucratif, régie par le droit local d'Alsace/Moselle (loi de 1908).

Elle est gérée par un Conseil d'administration totalement bénévole élu par l'Assemblée générale des associations fédérées.

Son siège social est domicilié
1, rue de la Robertsau
67800 Bischheim

Elle a été fondée le 10 octobre 2004 après réunion des deux Fédérations nationales existant à cette époque : la Fédération Aquariophile de France et la Fédération Française des Associations d'Aquariophilie et de Terrariophilie.



Reconnue d'utilité publique, la Fédération Française d'Aquariophilie est également titulaire des agréments ministériels suivants :

- **Protection de l'environnement**
- **Jeunesse et éducation populaire**

Elle siège au sein de plusieurs instances nationales :

- **Commission nationale consultative pour la faune sauvage captive (Ministère de l'Écologie)**
- **Conseil national de référence pour le bien-être animal**
- **le Centre national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale – bien-être animal (Ministère de l'Agriculture)**

**Vous obtiendrez tous renseignements en contactant le
secrétariat général**

F.F.A. - 11, allée des Pins 24130 La-Force

ffa@fedeaqua.org

06 72 39 69 61

Charte fédérale proposée aux associations

L'Association signataire s'engage à adopter un comportement éthique conforme à la présente charte :

Respect de la nature

Préservation de la biodiversité

- Participer activement à la limitation des prélèvements dans la nature en encourageant et en favorisant la reproduction en milieu protégé.
- Ne pas acquérir des spécimens de faune et de flore impossibles à maintenir en aquarium sous réserve de l'amélioration des connaissances et de techniques.
- N'acquérir et ne présenter que des spécimens de faune et de flore dont le maintien en aquarium ne compromet pas la survie de l'espèce sauf dans le cas où l'espèce est en danger d'extinction dans la nature.
- Participer à la sauvegarde puis, si possible, à la réintroduction des espèces disparues de leurs biotopes d'origine lorsque les conditions de réhabilitation des milieux ont pu être réalisées.
- Ne pas rejeter la faune et la flore exotique dans les milieux naturels et en informer ses adhérents et le public en général
- Communiquer sur les dangers de l'introduction d'espèces dans les milieux naturels qui leur sont étrangers.

Partage des connaissances

- Faire de l'association un lieu d'échanges et de recherches au service de la bienveillance animale et de l'amélioration du niveau technique aquariophile.
- Diffuser, auprès d'autres associations, tous les résultats et informations pouvant faire progresser les connaissances concernant les espèces et les techniques aquariophiles.
- Proposer aux débutants une initiation motivante basée sur la bienveillance de la faune et de la flore, et permettant une maîtrise rapide des techniques biologiques.
- Mettre tout en œuvre pour répondre aux questions des aquariophiles, adhérents ou non à l'association.
- Déconseiller aux débutants les espèces réputées difficiles.
 - Respecter les règles de sécurité concernant la conception et la maintenance des installations et conseiller les aquariophiles dans ce sens.

Respect de la faune et de la flore maintenues en aquarium

- Maintenir les animaux que l'association détient dans des conditions optimales, aussi proches que possible de leur biotope d'origine.
- S'informer sur les exigences et les besoins de l'espèce qu'elle souhaite acquérir de façon à leur procurer un environnement adapté à leurs besoins fondamentaux.
- Donner, lors d'une cession, tous les renseignements connus concernant l'animal : origine, conditions de reproduction et d'élevage, exigences spécifiques etc.
- Refuser de céder des animaux à des personnes visiblement incapables de les maintenir.
- Refuser d'acquérir, d'élever, de reproduire, d'exposer et de diffuser des espèces de faune et de flore artificiellement manipulées : manipulations génétiques, colorations chimiques... ou génétiquement tarées
- Refuser les modifications morphologiques, y compris par sélection, qui portent atteinte à l'intégrité physique et physiologique de l'animal notamment au niveau de la locomotion, de l'alimentation, du comportement en général. Toutefois les spécimens acquis par ignorance ne doivent pas être euthanasiés mais conservés jusqu'à leur mort sans possibilité de reproduction.
- Respecter les périodes d'adaptation et de quarantaine lors de l'introduction de tout nouveau spécimen.
- Respecter les densités de population en aquarium.
- Soigner les animaux malades tout en rejetant l'acharnement thérapeutique.
- Euthanasier les animaux qui n'ont aucune chance de survie par des méthodes supprimant toutes souffrances.

Respect de la législation

Respecter la législation française ainsi toute convention internationale visant à la protection des espèces de faune et de flore.

Charte fédérale proposée aux aquariophiles

L'Aquariophile signataire s'engage à adopter un comportement

éthique conforme à la présente charte :

Respect de la nature Préservation de la biodiversité

- Participer activement à la limitation des prélèvements dans la nature en préférant acquérir des espèces reproduites en aquarium.
- N'acquérir que des spécimens de faune et de flore dont le maintien en aquarium ne compromet pas la survie de l'espèce
- Participer, en fonction de ses connaissances, à la sauvegarde puis, si possible, à la réintroduction des espèces disparues de leurs biotopes d'origine lorsque les conditions de réhabilitation des milieux ont pu être réalisées.
- Ne pas rejeter la faune et la flore exotique dans les milieux naturels qui leur sont étrangers.

Partage des connaissances

- Diffuser tous les résultats et informations pouvant faire progresser les connaissances concernant les espèces et les techniques aquariophiles

Respect de la législation

- Respecter la législation française ainsi que toute convention internationale visant à la protection des espèces de faune et de flore.

Respect de la faune et de la flore maintenues en aquarium

- Maintenir les animaux dans des conditions optimales, aussi proches que possible de leur biotope d'origine.
- S'informer sur les exigences et les besoins de l'espèce qu'il souhaite acquérir de façon à lui procurer un environnement adapté à ses besoins fondamentaux.
- Refuser d'acquérir, d'élever, de reproduire, d'exposer et de diffuser des espèces de faune et de flore artificiellement manipulées: manipulations génétiques, colorations chimiques... ou génétiquement tarées.
- Refuser de céder des animaux à des personnes visiblement incapables de les maintenir.
- Indiquer, lors de toute diffusion de faune et de flore, l'origine de l'espèce et les conditions de reproduction ou d'élevage.
- Refuser les modifications morphologiques, y compris par sélection, si elles portent atteinte au bien-être de l'animal notamment au niveau de la locomotion, de l'alimentation, du comportement en général ... Toutefois les spécimens acquis par ignorance ne doivent pas être euthanasiés mais conservés jusqu'à leur mort sans possibilité de reproduction.
- Respecter les densités de population en aquarium.
- Ne pas acquérir des spécimens de faune et de flore impossibles à maintenir en captivité sous réserve de l'amélioration des connaissances et de techniques.
- Respecter les périodes d'adaptation et de quarantaine lors de l'introduction de tout nouveau spécimen.
- Soigner les animaux malades tout en rejetant l'acharnement thérapeutique.
- Euthanasier les animaux qui n'ont aucune chance de survie par des méthodes supprimant

Politique et stratégie fédérales

Afin de permettre à notre Fédération d'évoluer, nous vous présentons la déclinaison de sa politique et de sa stratégie de développement et de reconnaissance.

Ce document basé sur les statuts reprend point par point les buts que s'est fixée la Fédération et décline les actions à mettre en œuvre afin d'y répondre.

Les différents items sont accompagnés d'actions s'étendant sur les années à venir. Chaque année, lors de l'assemblée Générale, le bilan des actions est proposé au vote de l'Assemblée générale.

Notre engagement pour le développement durable et la protection de l'environnement est très ancien puisqu'il remonte à la création de la Fédération Aquariophile de France (FAF) en 1984 avant la fusion avec la Fédération Française des Associations d'Aquariophilie et de Terrariophilie (FFAAT) en 2004. Cette fusion a donné naissance à notre Fédération.

Politique et stratégie fédérales

Savez-vous que ...

Certains courants de pensée, comme le véganisme, refusent toute forme d'utilisation des animaux, qu'il s'agisse d'alimentation, de loisirs ou de travail. Ce positionnement conduit à des revendications radicales, telles que l'interdiction des zoos, des aquariums, de l'élevage ou encore de l'importation d'animaux. Certains militants vont jusqu'à remettre en cause l'usage des chiens guides d'aveugles, considérant cette pratique comme une forme d'asservissement.

Ce discours gagne en visibilité, en partie grâce à l'action de groupes de lobbying soutenus par de grandes organisations internationales, telles que *People for the Ethical Treatment of Animals (PETA)*, qui défendent l'idée d'une égalité de droits entre les êtres humains et les animaux.

Face à ces positions extrêmes - d'un côté la vision de « l'animal-machine », de l'autre celle de « l'animal sujet de droits » - la **Fédération Française d'Aquariophilie** et **ProNaturA France** défendent une voie de compromis : **l'animal n'est pas un objet, mais il n'est pas non plus un sujet de droit au sens humain ; il est un être vivant envers lequel l'Homme a des devoirs.**

Ces devoirs doivent être définis dans une approche à la fois rigoureuse, non anthropomorphique et profondément humaniste de la protection animale.

Rassembler, défendre et soutenir les Associations affiliées

- Actions de sensibilisation ;
- Insister sur l'importance d'adhérer à nos valeurs et à nos choix ;
- Mettre en place de Délégués Régionaux.

Encourager et développer l'étude de la biodiversité pouvant être maintenue en milieu protégé et de ses techniques de maintenances, dans le cadre strict des lois et conventions en vigueur et à venir

Éditer des "Guides Pratiques" sur tous les sujets aquariophiles pour la conservation, la reproduction des espèces mais aussi la législation et les formations.

Promouvoir une aquariophilie respectueuse de la faune et de la flore aquatiques et condamner toute hybridation ou manipulation entraînant une perte de l'intégrité physique et physiologique de l'animal

S'opposer à la commercialisation d'espèces génétiquement modifiées, tatouées, colorées artificiellement, fluorescentes ...

Contribuer, par des programmes d'élevages à la sauvegarde et à la réintroduction en milieu naturel d'espèces menacées

- Recenser et identifier les espèces et souches maintenues par les aquariophiles ;
- Évaluer les possibilités de limiter les prélèvements en milieu naturel ;
- Projeter une réintroduction d'espèces dans leur milieu naturel après avoir évalué la possibilité en fonction de l'état de son biotope ;
- Aider les élevages conservatoires « ex situ » par l'intermédiaire d'une dotation ;
- Travailler avec les organisations qui participent à la sauvegarde et à la protection des milieux naturels marins et dulçaquicoles.

Participer activement à la protection des zones humides et semi humides en et hors de France

Sensibiliser le public aux dangers de l'introduction d'espèces étrangères dans les zones humides françaises.

Développer, dans les zones de collectes de la faune et de la flore aquatiques, une éthique respectueuse des Hommes, des animaux et de l'environnement

- Sensibiliser les associations sur la provenance de la faune et de la flore ;
- Intensifier les relations avec les professionnels du secteur animalier.

Promouvoir l'élevage en et hors de France afin de limiter les prélèvements en milieu naturel

- Encourager les bourses afin de limiter les prélèvements en milieu naturel ; ces bourses doivent répondre à la "Directive Bourse" éditée par la Fédération et rester dans le cadre de la législation ;
- Promouvoir les prélèvements raisonnés dans le milieu naturel de façon à maintenir des souches saines non consanguines ;
- Encourager l'élevage, qu'il soit récréatif ou conservatoire, en milieu protégé.

Mettre en place des programmes d'éducation à l'aquariophilie et à l'environnement et promouvoir l'aquarium comme outil pédagogique et d'éducation à l'environnement

- Engager une démarche pédagogique en offrant aux associations des supports leur permettant d'amplifier les actions engagées ;
- Se rapprocher, à terme, avec le Ministère de l'Éducation Nationale afin de déterminer les possibilités de participer à des programmes d'éducation.

Favoriser la création d'associations, de sections locales et d'unions régionales, de favoriser et coordonner leurs activités dans le cadre des présents statuts et du

règlement intérieur

- Mettre à disposition des fondateurs d'associations l'ensemble des informations leur permettant de créer une association ;
- Coordonner les actions au niveau régional par l'action des Délégués régionaux.

Apporter un soutien scientifique et juridique à ses adhérents

Soutien scientifique

Apporter un soutien scientifique par :

- La présence d'aquariophiles chevronnés en son sein ;
- Appel à des scientifiques externes dans le cadre des relations entretenues avec les différents organismes et personnalités reconnues.

Soutien juridique

Notamment par :

- La connaissance de la législation ;
- L'appui de juristes ;
- Une veille continue de l'évolution de la législation nationale et européenne.

Établir des échanges culturels avec toute association ou tout organisme français ou étranger ayant les mêmes buts

- Fédérations Régionales ;
- ProNaturA France ;
- Pays hors UE;

Les moyens

- Les cotisations des membres ;
- Les partenaires majeurs
- Les annonceurs ;
- Les publications ;
- La communication ;
- La reconnaissance.

Pour que la Fédération puisse mettre en place sa Politique, celle-ci s'assure que les moyens humains et financiers sont disponibles avant de décliner chaque projet.

Entre deux Assemblées générales et conformément aux statuts et règlement intérieur, le Conseil d'administration peut donner une orientation différente en fonction de l'actualité, des aléas ou d'autres événements

COMMUNICATION



Site internet

Le site évolue en permanence : infos en temps réel, boutique, documents à télécharger, législation, manifestations etc. Certaines rubriques sont publiques, d'autres réservées aux personnes connectées et certaines uniquement aux associations affiliées et/ou à leurs membres.

Trimestriel, **FédéAqua Magazine** est l'organe officiel de la Fédération. Il est destiné, gratuitement, aux associations affiliées et mis en ligne sur le site fédéral. Son téléchargement est toutefois limité pendant 3 mois aux seuls membres des associations affiliées.

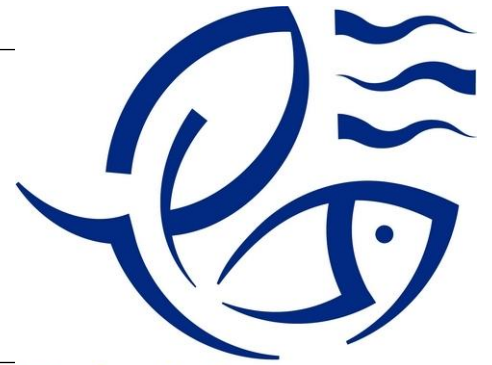
On peut y trouver des articles mais également toutes les informations concernant la gestion de la Fédération, notamment les comptes rendus des réunions de CA et de l'Assemblée générale.



Thaïlande - Laos : avril 2023 ¶
Gondomar 2024 ¶
Demande d'interdiction des listes positives dans l'UE ¶
La maladie des aquariophiles ¶
Courrier aux députés instigateurs de la PPL 253 ¶
Récompensez, valorisez vos adhérents ! ¶
Savez-vous que... ? ¶

Fédération Française pour la protection de la biodiversité des écosystèmes aquatiques par la pratique éthique et raisonnée de l'aquariophilie ¶
Reconnue d'utilité publique - Titulaire des agréments ministériels ¶
« Protection de l'environnement » & « Jeunesse et éducation populaire » ¶

Congrès



FédéAqua
Pour la biodiversité aquatique



Assemblée générale

Chaque année, à l'invitation d'une association locale, la Fédération tient son congrès annuel, qui constitue également le cadre de son Assemblée générale. Ce rendez-vous est l'occasion d'organiser tables rondes, conférences, rencontres conviviales et une soirée festive.

Au fil des années, ces congrès ont permis de parcourir de nombreuses régions de France : Vierzon, Neuilly-sur-Marne, Limoges, Colmar, Strasbourg, Biarritz, Saint-Valery-en-Caux, Orchies, Écoyeux, Lons-le-Saunier, Périgueux, et bien d'autres encore.

Outre lors du congrès annuel, le Conseil d'administration se réunit physiquement au minimum une fois par an, au printemps, à La-Chapelle-St-Luc (10) sur invitation de l'association locale. D'autres réunions se déroulent, par visioconférence, en janvier et juin, mais également à chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

Conseil d'administration





La Fédération Française d'Aquariophilie n'est pas seule pour défendre les aquariophiles.

C'est en se regroupant pour être plus fort et mieux entendu que l'on peut être crédible et efficace, tant au niveau national qu'au niveau européen

La Fédération s'est fortement engagée au sein de **ProNaturA France**, Association qui a pour objectifs la protection de la biodiversité sauvage et domestique et d'encourager la découverte et l'élevage des animaux et végétaux domestiques ou sauvages et ainsi de favoriser une connaissance approfondie de la nature, visant à un plus grand respect de celle-ci.

ProNaturA France participe très activement à la défense des éleveurs de loisirs et de conservation

ProNaturA France pèse potentiellement 200adhérents, éleveurs amateurs de toutes espèces animales.

La loi «Dombreval»

La Fédération se bat pour que soit respecté la bien-traitance animale* et pour une aquariophilie durable.

Mais ceci ne doit pas passer par une modification du statut des animaux comme le veulent certains ayatollahs de la protection animale.

Nous estimons en effet que la loi permet actuellement leur protection à condition qu'elle soit appliquée correctement et qu'il n'y ait pas de dérogations.

La Fédération et ProNaturA se battent aujourd'hui contre les effets délétères de la loi «Dombreval», en mettant en place de nombreuses actions à tous les niveaux. Celles-ci peuvent être suivies en temps réel sur nos médias : site internet, lettre d'informations bimensuelles, Facebook, Instagram, Twitter, ainsi que sur le site internet de ProNaturA : <https://www.pronatura-france.fr>

** Plutôt que bien-être, nous préférons parler de bien-traitance. Qui peut en effet attester du bien-être d'un animal, sinon lui-même ?*

LA FÉDÉRATION AGIT ET OBTIENT DES RÉSULTATS

Parce qu'elles partagent une même vision responsable et éclairée de l'aquariophilie ;

Parce qu'elles savent que l'union fait la force, et qu'ensemble, elles peuvent peser davantage ;

Parce qu'elles sont convaincues de la nécessité de s'impliquer activement dans la promotion et la défense de leur passion ;

Parce qu'elles ont pleinement conscience que l'élevage en général - et l'aquariophilie en particulier - sont aujourd'hui la cible de mouvements extrémistes : anti-humanistes, animalistes radicaux, véganes et antispécistes...

des associations se fédèrent au sein de la Fédération

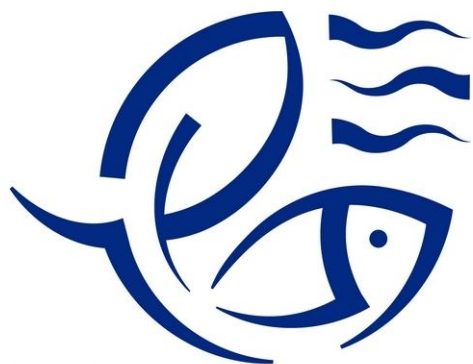
Mandatée par ces associations, la Fédération les représente et agit pour que l'aquariophile reste une passion accessible à tous et aussi peu contraignante que possible.

Reconnue comme unique interlocuteur concernant l'aquariophilie d'amateurs, la Fédération Française d'Aquariophilie, reconnue d'utilité publique, titulaire des agréments ministériels « Protection de l'environnement » et « jeunesse et éducation populaire », est intervenue de nombreuses fois auprès du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (division faune sauvage captive) et du ministère de l'agriculture et la souveraineté alimentaire (bureau de la protection animale).

La Fédération Française d'Aquariophilie est à même :

- De représenter et de défendre les intérêts des Associations affiliées, Associations qui partagent donc la même vision de leur passion ;
- De faire des propositions allant dans le sens des souhaits et des intérêts des Associations affiliées ;
- De réagir immédiatement à toute proposition qui pourrait porter préjudice à l'aquariophilie, notamment du fait de ses participations et représentations :
 - Au sein de la Commission nationale consultative pour la faune sauvage captive du ministère de l'écologie ;
 - Au sein du Centre national de référence pour le bien-être animal du ministère de l'agriculture.
 - Au sein du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale de l'INRAE.

La F.F.A. est reconnue d'utilité publique et agréée « protection de l'environnement » et « jeunesse et d'éducation populaire ».



FédéAqua
Pour la biodiversité aquatique

ne pas dépasser 13 demi-journées/an avec un maximum de 10 000 litres et sans espèces dangereuse.

Mais ...

Possibilité de présenter des expositions non répétitives, pouvant aller jusqu'à 3 mois, sans capacitaire (dossier à transmettre au ministère de l'écologie par l'intermédiaire de la Fédération).

Nous avons également obtenu la présentation d'aquariums dans des lieux publics tels salles d'attente, hôpitaux ... sans capacitaire.

Certificat de capacité

- Retrait d'une proposition concernant l'obligation d'un certificat de capacité pour les ventes en bourse.
- Demande d'intervention (acceptée) du ministère de l'écologie auprès des services déconcentrés de l'État pour leur rappeler que l'organisation d'une bourse aquariophile ne nécessite pas la présence d'un capacitaire.
- Retrait d'une proposition concernant l'obligation d'un certificat de capacité pour les éleveurs amateurs. Seuls devront en être titulaire, notamment, les éleveurs amateurs qui agissent dans un but lucratif.

Bourses

- Retrait d'une proposition tendant à interdire les bourses aquariophiles sur une surface supérieure à 100 m².
- Retrait d'une proposition obligeant les éleveurs amateurs à l'obligation d'inscription au registre du commerce.
- Retrait d'une proposition tendant à interdire la cession d'animaux par petites annonces (malheureusement reprise dans la loi du 30 novembre 2021)
- Retrait d'une proposition tendant à obliger les éleveurs de loisir à être titulaire d'un certificat de capacité pour la vente en bourse.

Intervention auprès du ministère de l'écologie après la condamnation injustifiée d'un aquariophile.

Expositions

Maintien des expositions pour les associations, sous conditions de ne pas

VICTOIRES

Cette intervention a abouti à la diffusion d'une circulaire ministérielle incitant les services décentralisés de l'État à appliquer les textes à la lettre et non à leur convenance.

Sur cette affaire, nous sommes également intervenus auprès de nos parlementaires ce qui a abouti à plusieurs questions écrites et orales auprès du gouvernement.

Intervention auprès des ministères intéressés concernant la commercialisation d'espèces transgéniques

Suite à notre intervention, sur ce sujet des parlementaires ont interpellé les ministères concernés. La réponse est claire : l'introduction de poissons transgéniques est interdite dans l'Union européenne.

Interdiction de commercialisation des « boules » en tant qu'aquarium et des aquariums de faible volume

La Fédération a interpellé les députés et sénateurs sur ce sujet qui a fait l'objet de questions orales et écrites posées au gouvernement.

Par ailleurs, nous avons fait des propositions dans le cadre de l'élaboration des arrêtés d'application du décret du 28 août 2008. Les projets d'arrêtés sont, pour le moment, favorables à notre demande. Nous attendons les versions définitives et leur promulgation (si elles arrivent un jour !!!).

Veille permanente sur les problèmes du monde animalier pouvant s'appliquer à l'aquariophilie

Nous pouvons ainsi réagir très rapidement et éventuellement agir, seul ou en collaboration avec d'autres structures françaises ou européennes (la législation européenne reprend en général celle du pays le plus strict).

C'est ainsi que nous avons réagi et attiré l'attention des aquariophiles sur :

- La pétition d'un syndicat des commerçants animaliers qui aurait pu porter préjudice à l'organisation des bourses d'amateurs ;
- Une proposition de loi allemande qui tend à interdire la maintenance de certains animaux de compagnie (les poissons en sont) ;
- Une enquête de l'Union européenne sur les espèces invasives qui pourrait aboutir à certaines interdictions d'importation touchant l'aquariophilie ;

- La commercialisation, par des laboratoires américains et taiwanais de poisson transgéniques fluorescents ;
 - Le risque d'interdiction, à moyen terme, d'espèces sauvages en Allemagne, à la demande d'une coalition politique ;
 - L'interdiction de la "pêche aquariophile" aux USA (Hawaï) ;
 - Une formation et éventuellement des contrôles obligatoires pour les aquariophiles suisses.
- Etc.

Veille permanente sur la législation

Indispensable, cette veille s'exerce tant sur le plan national qu'international :

- Par la consultation journalière
 - ◊ Des journaux officiels (France et U.E.) ;
 - ◊ Des travaux des principales Assemblées (Assemblée nationale ; Sénat ; Conseil économique, social et environnemental notamment) ;
- Par la consultation de revues spécialisées dans la sphère associative en général.
- Par des contacts permanents avec les Fédérations étrangères.

Considérant que, sur le plan de l'U.E., la réglementation du pays le plus strict a de fortes chances de devenir européenne, la Fédération anticipe en préparant des réponses qui seront, le cas échéant et uniquement si le besoin s'en fait sentir, proposées à nos législateurs.

C'est le cas, par exemple, du certificat fédéral de compétence aquariophiles.

Nous informons les associations et leurs membres, pratiquement en temps réel, sur toute modification de la législation associative en général et aquariophile en particulier.

Promotion de la reconnaissance du travail des bénévoles

Il s'agit d'un programme de reconnaissance sur 3 niveaux permettant de remettre des insignes fédéraux (bronze, argent, or) et un diplôme. Un niveau « mastère » est destiné à remercier les personnes qui ont rendu de grands services à l'aquariophilie.

Publications

Éditions

11 ouvrages sont édités par la Fédération :

- Les cichlidés du lac Tanganyika (Claude Vast & Robert Allgayer) ;
- Les plantes d'aquarium (Jean-Jacques Eckert) ;
- Maladies des poissons d'aquarium et leurs traitements (Claude Vast & Robert Allgayer) ;
- Bien débuter en aquariophilie (Jean-Jacques Eckert) ;
- Guide technique de l'aquarium récifal (Claude Vast) ;
- Guide pratique des voyages aquariophiles (Emmanuel Felmann) ;
- Guide pratique du discus (Robert Allgayer - Sortie 3^e trimestre 2015) ;
- La nature, l'aquariophilie et l'écologie (Michel Tassigny)
- Poissons d'Amérique tropicale (Robert Allgayer)
- Guide pratique des Chaetodontidés (Robert Allgayer)
- Guide pratique des Killies (Emmanuel Felmann)

Livrets techniques et guides pratiques

Ce sont des monographies consacrées à un sujet précis, par exemple : la filtration, l'élevage des nourritures vivantes, physiopathologie des coraux, etc.

Des tarifs préférentiels sont accordés aux Associations affiliées.

L'information

Site internet

Pour l'information en temps réel sur tout ce qui peut intéresser l'aquariophilie.

FédéAqua Magazine

Trimestriel gratuit, destiné aux associations, contenant des articles et des informations aquariophiles.

FédéAqua Infos

Lettre d'informations par courriel expédiée chaque quinzaine aux associations et à leurs membres déclarés ■

1 € de cotisation = 1 € de livres pour votre association

Vous en disposez comme bon vous semble

Chaque année, la Fédération compense le montant des cotisations « adhérents individuels » par la remise d'ouvrages qu'elle publie.

L'Association a donc la possibilité de les revendre, au tarif qu'elle fixe elle-même.

Les conditions sont fixées dans le règlement intérieur.
(Hors associations nationales spécialisées & étrangères)



Biarritz Océan

Aquarium de Biarritz
Cité de l'Océan

Entrée gratuite

La Fédération négocie chaque année, pour ses adhérents, un tarif préférentiel pour l'entrée des aquariums publics et parcs zoologiques.

Certains offrent l'entrée gratuite.

Découvrez-les sur : <https://bit.ly/3K9IDI7>

N'oubliez pas votre carte d'adhérent de l'année en cours



Aquarium du Limousin

Entrée gratuite

**Bourse
labellisée**



FédéAqua

La législation encadrant les loisirs liés aux animaux évolue constamment, dans un sens de plus en plus restrictif.

Jusqu'à présent, l'aquariophilie a été relativement préservée grâce aux efforts de représentation et de dialogue engagés par la Fédération.

Cependant, depuis la promulgation de la loi Dombreval, les lobbies animalistes antihumanistes — très actifs et influents, tant au niveau national qu'au sein des instances européennes — s'intéressent de plus en plus à notre pratique.

Dans ce contexte, il est essentiel que les aquariophiles démontrent que leur engagement est à l'opposé des caricatures véhiculées par certains militants.

Les éleveurs aquariophiles respectent une éthique rigoureuse, sont attentifs à la bienveillance animale, et exercent leur activité dans le strict respect du cadre légal.

C'est dans cet esprit que la Fédération a créé le « **Label Bourse FédéAqua** ».

Ce label vise à valoriser les bourses organisées par les associations fédérées qui s'engagent, de manière volontaire, à promouvoir la bienveillance animale et à faire respecter la législation encadrant la cession d'animaux.

Il constitue également un gage de sérieux et de conformité vis-à-vis de nos ministères de tutelle et des services déconcentrés de l'État.

Un sinistre ... une aide

En cas de sinistre survenant à l'aquarium d'un adhérent (déclaré) de l'association affiliée, la **Fédération** propose une « aide au redémarrage » sous forme de subvention financière.

Attention : il ne s'agit en aucun cas d'une assurance mais simplement d'un petit coup de pouce pour aider l'aquariophilie malchanceux.

Tous les détails sont précisés dans l'article 11 du règlement intérieur.

(Hors associations nationales spécialisées et étrangères)

Certificat fédéral de compétences aquariophiles

Les membres des associations affiliées à la Fédération peuvent solliciter l'obtention du **Certificat fédéral de compétences aquariophiles**.

Ce certificat constitue une **reconnaissance officielle des compétences de l'amateur aquariophile** à maintenir des espèces dans le respect des principes de **bien-être animal** et de **développement durable**.

Il permet :

- de **valoriser les amateurs expérimentés**, capables d'élever des espèces compatibles avec la vie en aquarium,
- de **rassurer les aquariophiles débutants** en leur offrant un repère fiable pour obtenir **des conseils avisés et des espèces bien maintenues**.

Mais au-delà de cette reconnaissance individuelle, ce certificat représente également un **outil de dialogue** avec les pouvoirs publics. Il permet d'apporter une réponse concrète aux tentatives de sur-réglementation de l'aquariophilie, déjà observées dans certains pays de l'Union européenne.

Un certificat spécifique à l'élevage d'agrément

Ce dispositif **ne remplace pas** les **certificats de capacité** ni les **autorisations d'ouverture**, auxquels il **ne se substitue en aucun cas**. Il s'adresse exclusivement aux **élevages d'agrément** pratiqués dans un cadre amateur.

Modalités de candidature

Le **dossier de demande** est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://bit.ly/3PoUaFh>

Il doit être **rempli en deux exemplaires** et permettra au **jury** d'évaluer les compétences du candidat.

Conditions d'accès

La certification est ouverte à **tout membre d'une association fédérée**, à partir de la **seconde année consécutive d'adhésion** (adhérent déclaré à la Fédération).

Le certificat est délivré pour une durée de **cinq ans**. À l'issue de cette période, un **nouveau dossier** devra être présenté pour renouvellement.



FédéAqua

Fédération Française d'Aquariophilie

Ensemble pour la biodiversité

Certificat fédéral de compétences aquariophiles

décerné à
Jean Martin

Membre de l'Association Aquariophile
suite aux épreuves du 23 novembre 2024 à xxxxxxxx

Philippe Ancelot Président	Jean-Jacques Lorrin Secrétaire général	Le Président de l'Association
-------------------------------	---	----------------------------------

Correspondance :
11, allée des Pins - 24130 La-Force
Tel : 06 72 39 69 61 - Courriel : ffa@fedeaqua.org

Siège social :
1, rue de la Robertsau 67800 Bischheim

Certificat n°2025-0097
Carte n°02024NOC25

La reconnaissance est le salaire du bénévole : avec l'aide de la Fédération, récompensez vos meilleurs adhérents

Les niveaux de reconnaissance fédéraux

Niveau 1



L'attestation de fidélité

Pour récompenser la fidélité d'affiliation à votre Association :

Elle est délivrée par l'Association sur décision de son Conseil d'administration à partir de la seconde année d'affiliation à la Fédération qui fournit l'insigne et son diplôme

Niveau 2



L'attestation d'activités aquariophiles

Pour récompenser l'adhérent qui participe aux travaux, aux réunions, à l'animation de son association.

Elle est délivrée par l'Association sur décision de son Conseil d'administration à partir de la troisième année d'affiliation à l'Association et à la Fédération.

Valable uniquement pour l'Association qui le délivre. En cas de changement d'Association, peut être redélivrée sans condition d'ancienneté.

Le diplôme ainsi que l'insigne fédéral "bronze" sont fournis par la Fédération

Niveau 3



L'attestation de technicité aquariophile

Pour récompenser l'adhérent qui fait partager son expérience par des écrits, des conférences ou tout autre moyen de vulgarisation.

Elle est délivrée par l'Association sur décision de son Conseil d'administration à partir de la troisième année d'affiliation à l'Association et à la Fédération.

Valable uniquement pour l'Association qui le délivre. En cas de changement d'Association, peut être redélivrée sans condition d'ancienneté.

Le diplôme ainsi que l'insigne fédéral "argent" sont fournis par la Fédération.

Sur décision du Conseil d'administration fédéral



L'insigne « Or » est remis aux personnes qui ont rendu de grands services à la Fédération.

L'insigne « Maître » est remis aux personnes qui ont rendu de grands services à l'aquariophilie



Les demandes peuvent être téléchargées à cette adresse : <https://bit.ly/3JRdmKB>

Renseignements auprès du secrétariat général : ffa@fedeaqua.org

Les aquariophiles ont toujours été acteurs de la conservation des espèces aquatiques qu'elles soient marines ou dulçaquicoles.

La Fédération Française d'Aquariophilie a déjà participé activement et financièrement à une opération de réimplantation corallienne dans l'archipel des Rajah-Ampat, en collaboration avec l'association indonésienne KKBI. Elle réaffirme son engagement pour la sauvegarde d'espèces aquatiques en danger en créant une « dotation élevage ex situ » annuelle d'un montant total de 1 000 € destiné à encourager la maintenance, avec reproduction ex situ, d'espèces en danger.

Conditions

Peuvent prétendre à cette dotation les associations fédérées au minimum depuis l'année précédant celle de la demande ainsi que leurs membres nominativement déclarés auprès de la Fédération.

La dotation (1000 € au total) pourra être attribué chaque année à deux éleveurs (association ou particulier) maximum.

Les éleveurs peuvent prétendre à bénéficier de la dotation en maintenant et reproduisant les espèces d'eau douce et d'eau de mer classées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) :

- Éteinte (EX) ;
- Éteinte à l'état sauvage (EW) ;
- En danger critique (CR)

Dotation fédérale en faveur de l'élevage de conservation ex situ

- En danger (EN)

Lors du dépôt du dossier, le demandeur devra fournir les documents prouvant la licéité de l'acquisition des animaux : permis d'importation, attestation de cession ...

Les contrôles

Les personnes/associations recevant une dotation s'engagent envers la Fédération à :

- Chaque fin de trimestre (mars, juin & septembre), faire parvenir une synthèse de leur activité concernant l'élevage des espèces faisant l'objet de la dotation avec photos et autorisation de publication écrite dans les revues fédérales et éventuellement ProNaturA ; Une synthèse définitive devra être fournie à la Fédération fin décembre.
- Justifier les dépenses liées à l'élevage (factures) ;
- Accepter le contrôle de la Fédération : pour les particuliers, la Fédération pourra mandater le Président de l'association de l'éleveur ou un membre du Conseil d'administration fédéral ; Pour les associations, la Fédération pourra mandater un membre du Conseil d'administration fédéral ;

- Faire mention de l'aide apportée par la Fédération dans toutes publications, quelle qu'en soit la forme, concernant l'élevage faisant l'objet de la dotation.

Choix des dossiers

Les demandes doivent être effectuées à partir d'un formulaire fourni par la Fédération.

Une commission, dont la composition est fixée par le Conseil d'administration fédéral, présélectionnera les dossiers et les communiquera au C.A. qui effectuera la sélection définitive.

Les demandes doivent parvenir à la commission de présélection au plus tard le 30 novembre. La décision définitive est prise par le Conseil d'administration fédéral lors de sa réunion d'hiver, courant janvier.

Reconduction de la dotation

La dotation ne peut être versée à un même éleveur ou à une même association que pour une année et ne peut être reconduite les 2 années suivantes (soit une dotation possible tous les 3 ans) Chaque année, lors de sa réunion d'été (courant juin), le C.A. étudie la reconduction de la dotation pour l'année suivante ■

Zoogoneticus tequila, disparu du milieu naturel, sauvé et réintroduit grâce aux éleveurs ex situ



Habilitation club formateur

Les associations rassemblent beaucoup de passionnés qui, au-delà de participer à de simples réunions amicales, renseignent, enseignent, conseillent, assistent, éduquent, sensibilisent, forment

permettant la transmission d'un savoir, d'un savoir-faire et d'un savoir-être.

Ces « formations multidisciplinaires », qu'elles soient consacrées à l'eau douce ou à l'eau de mer, qu'elles concernent la maintenance, la technique, la chimie, les pathologies ... permettent une progression non seulement des passionnés eux-mêmes mais également de l'aquariophilie dans son ensemble.

Conditions

Pour demander l'habilitation fédérale « **Club formateur** », l'association doit :

- Organiser un minimum de 4 séances de formation dans l'année faisant l'objet de la demande ;
- Être fédérée au minimum depuis l'année précédant la demande.

Procédure

L'association qui demande l'habilitation fédérale « **Club formateur** » doit faire parvenir, au



au niveau de toutes facettes de l'aquariophilie : maintenance, bien-traitance des animaux, protection des écosystèmes, respect de la nature etc. Les aquariophiles deviennent ainsi plus responsables et aptes à renseigner, enseigner, conseiller ... Ce travail bénévole est trop souvent effectué sans reconnaissance sinon en interne.

Pour mettre en avant ces associations, la Fédération met en place une « habilitation club formateur ».

Cette « habilitation » est avant tout une démarche de qualité ayant pour but de promouvoir l'action des associations qui transmettent leur expérience à leurs adhérents, et au monde de l'aquariophilie en général, en employant toutes formes pédagogiques (vidéos, documents écrits ou numériques, démonstrations, ateliers, ...)

Formateur

Peut être qualifiée de formateur toute personne maîtrisant une ou plusieurs pratiques liées à l'aquariophilie, par exemple :

Titulaire

- Du certificat fédéral de compétences aquariophiles ;
- D'un certificat de capacité ;
- Professionnel d'un secteur lié à l'aquariophilie ou personne reconnue comme « expert » dans le domaine touchant la formation (électricien sur la sécurité électrique ; vétérinaire pour les pathologies ; représentant de la DDPP sur la législation ; aquariophile maîtrisant la reproduction d'une espèce etc.) ; etc.

Objectifs

Le seul objectif des séances de formation est de permettre aux aquariophiles de progresser dans la connaissance de leur passion, quel que soit leur niveau.

plus tard le 15 janvier, une demande présentant les actions de formation menées l'année précédente (formulaire à télécharger ci-dessous).

Une commission fédérale composée de 2 personnes (Philippe Ancelot, Frédéric Guérin,) présélectionnera les dossiers qui seront présentés au Conseil d'administration, pour avis définitif, lors de sa réunion de printemps.

Durée de validité

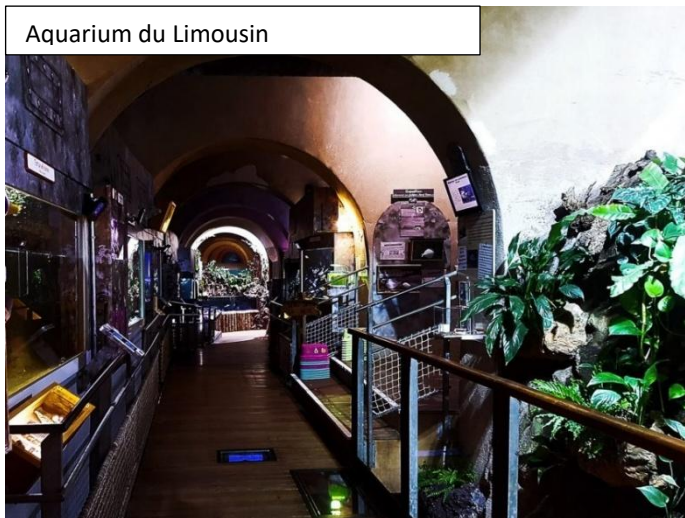
L'habilitation « **Club formateur** » sera décernée pour une durée allant jusqu'au 31 décembre de l'année suivant l'attribution.

Matérialisation

L'habilitation « **Club formateur** » sera matérialisée par une affichette à apposer dans les locaux de l'association qui pourra également la mentionner sur tous ses supports de communication, pendant sa durée de validité ■

Les membres des associations fédérées bénéficient de tarifs préférentiels, voire de la gratuité, à l'entrée de certains aquariums publics et parcs zoologiques.

Aquarium du Limousin



Aquarium de Biarritz



Aquarium de Biarritz : salle des méduses



Entrée gratuite

- 03 - Jaligny-sur-Besbre - **Maison aquarium du Val-de-Besbre**
- 08 - **Domaine de Vendresse** (Parc de loisir avec aquariums)
- 55 - Thierville-sur-Meuse : **Exp'eau Lor** (Aquarium associatif ouvert sur rendez-vous)
- 64 - Biarritz Océan : **Aquarium du Musée de la Mer**
- 64 - Biarritz Océan : **Cité de l'Océan**
- 87 - Limoges : **Aquarium du Limousin**

Tarif préférentiel

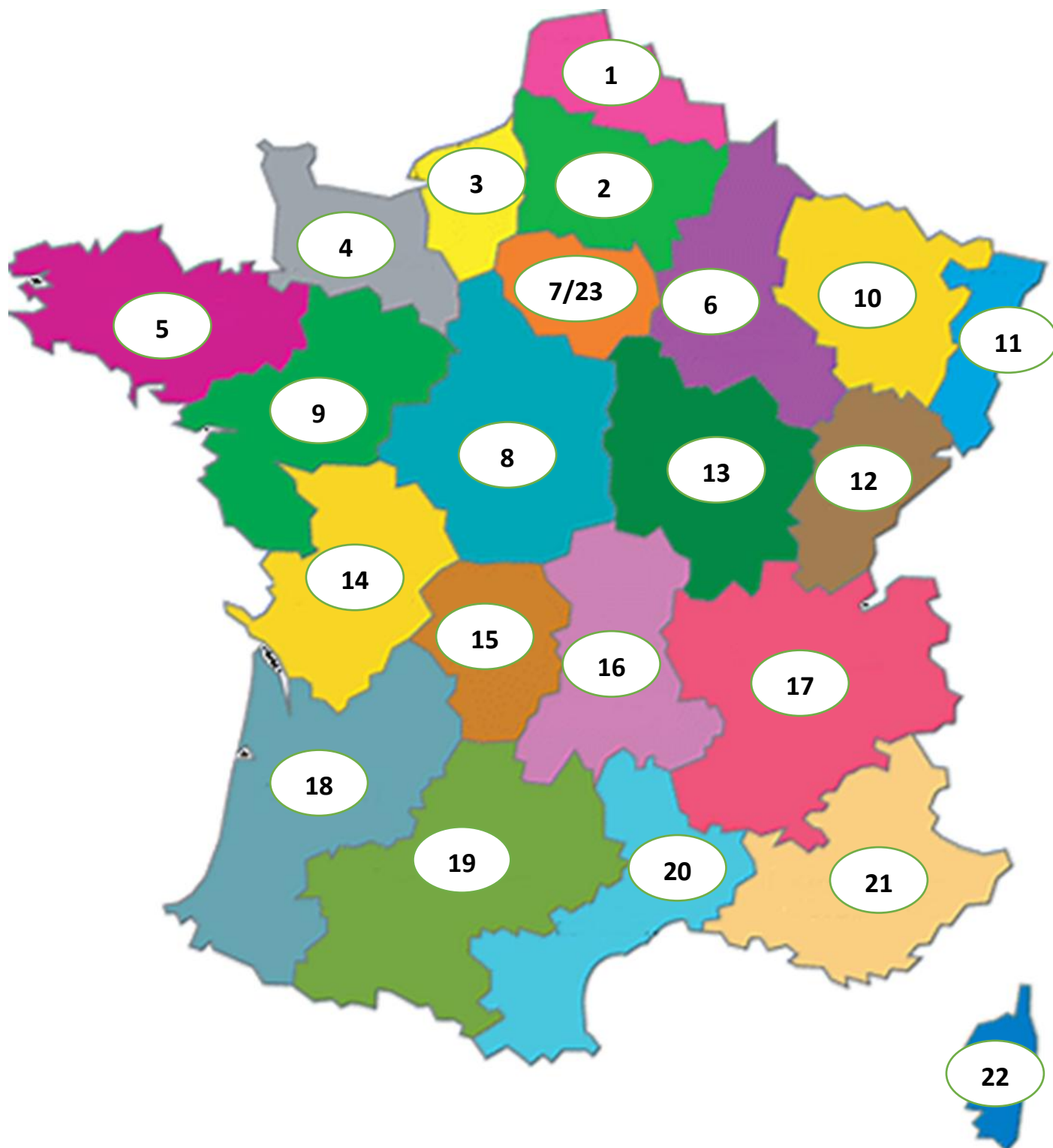
Aquariums

- 17 - **Aquarium de La-Rochelle**
- 26 - Alex - **Aquarium des tropiques**
- 29 - Audierne : **Aqua Show**
- 30 - Le-Grau-du-Roi : **Seaquarium** (code promo pour réservation en ligne : FEDEAQUA)
- 35 - Saint-Malo : **Grand Aquarium**
- 66 - Canet-en-Roussillon : **Oniria**
- 66 - Banyuls-sur-Mer : **Biodiversarium**
- 69 - **Aquarium de Lyon**
- 97 - Le Gosier : **Aquarium de la Guadeloupe**

Parcs zoologiques et établissements assimilés

- 44 - **Zoo de La Boissière-du-Doré**
- 46 - Rocamadour : **Le Rocher des Aigles**
- 46 - Martel : **Reptiland**

Associations fédérées 2025



Associations fédérées 2025

1	59	Association Aquariophile d'Orchies	42	Association Aquariophile du Roannais		
	62	Cercle Aquariophile et Terrariophile Flandres Artois		69	Cercle Aquariophile de Meyzieu	
2	02	Association Aquariophile et Terrariophile Soissonnaise	Cercle Aquariophile de Pont-de-Chéruy			
4	50	Club Aquariophile Nord Cotentin (Cherbourg)	Histoire d'écailles (Condrieu)			
			73	Club Savoyard d'Aquariophilie « Le Neptune » (Montmélian)		
6	08	Aqua Club 08 (Charleville-Mézières)	74	Section Aquariophile ISETA (Poisy)		
	10	Aquapratric (La Chapelle St-Luc)		Aquario Club d'Annecy		
	51	Club Aquariophile Châlonnais	18	24	Saint-Astier Périgord Aquariophilie	
7	91	Association Rissoise d'Aquariophilie	19	31	Cercle Aquariophile Blagnacais	
8	45	Amicale des Aquariophiles du Giennois	20	34	Aquario Club du Languedoc (Béziers)	
9	49	Association Angevine des Amis Aquariophiles	21	06	Aquario Passion (Antibes)	
				13	Association Marseillaise des Cichlidophiles	
10	54	Association Aquariophile Chalinéenne Cichlidés	83	Amicale Sud Discus (La-Seyne-sur-Mer)		
		Club Aquariophile de Champ-le-Bœuf (Laxou-Maxeville)		Les Aquariophiles du Gapeau (Toulon - La-Farlède)		
		Cercle Aquariophile de Nancy		23	95	AVOBACS (Argenteuil)
	55	Aquario Club Nord Meusien (Thierville – Verdun)	25	97	Aquadom (Martinique)	
11	67	Cercle Aquariophile de l'Hôpital	CH			Aquarium Club de Lausanne
		Cercle Aquariophile de Saint-Avoid	Groupement Aquariologique de la Région Atlantique			
11	67	Cercle de l'Aquarium de Strasbourg	Section des Aquariophiles Indépendants			
		Barbarossa Aquarium Club d'Haguenau	Association France Vivipares			
		Les Amis de l'Aquarium de Strasbourg 1932	Association France Cichlid			
14	16	Cognac Club Aquariophilie	Killi Club de France			
	17	Association Aquariophile Saintongeaise	Communauté Internationale pour les Labyrinthidés - International Beta Splendens Club			
	86	Aqua Récif 86 (Jardres-Poitiers)	Haplochromis			
15	87	Société d'Aquariophilie et de Terrariophilie du Limousin				
		La réserve aux écailles (Limoges)	63	Lycée des Combrailles (Pontaumur)		
17	07	Club Aquariophile et Terrariophile Drôme Ardèche	79	Lycée professionnel agricole privé « Le Val de l'Ouin » -Mauléon		
	26	Club Aquariophile Portois				
	38	Association Dauphinoise Aquaterra (St-Maurice-L'Exil)		30	Pink tropical (Bellegarde)	
		Association Aquariophile Champ Jarrie (Pont-de-Claix)		38	Animal Land (La Côte-St-André)	
		Association Aquariophile Région Grenobloise	69	Évasion aquatique (Les Haies)		
			64	Aquarium de Biarritz		
			87	Aquarium du Limousin		
			92	Maison de la pêche et de la nature		

Conseil d'administration 2024/2025



Philippe ANCELOT

Président
Section des Aquariophiles
Indépendants
philippe.ancelot@wanadoo.fr
Tel : 06 22 60 69 18



Pierre MOREAU
Vice-Président
Relations avec les annonceurs
Groupement Aquariophile de la Région
Atlantiques
pmoreau@fedeaqua.org
06 83 70 27 24



Frédéric SALMERON
Vice-Président
Relations avec la presse et l'étranger –
Élevage
Association Aquariophile Région
Grenobloise
fsalmeron@fedeaqua.org
06 61 78 35 73



Isabelle LEMAÎTRE
Trésorière générale
Gestion des adhésions
Association Angevine des Amis
Aquariophiles
tresoriere@fedeaqua.org
06 87 23 74 94



Jean-Jacques LORRIN
Secrétaire général
Webmestre – Relations avec les
aquariums publics – Gestion des bourses
St-Astier Périgord Aquariophilie - Aquarium
du Limousin
ffa@fedeaqua.org
06 72 39 69 61



Guy CHOPIN
Trésorier
Fonds documentaire – Matériel
Section des Aquariophiles Indépendants
Section des Aquariophiles Indépendants
guychopin@free.fr
05 53 73 20 89



Frédéric GUERIN
Secrétaire
Communication numérique
AVOBACS Argenteuil
fguer@fedeaqua.org
06 09 12 24 55



Jean-Jacques ECKERT
Administrateur
Les Amis de l'Aquarium de Strasbourg
1932
jjeckert@evc.net
03 88 33 63 64



Etienne DEMAISON
Secrétaire
Relations avec le Conservatoire mondial
du corail - Communication
Société des Aquariophiles et Terrariophiles
du Limousin
edemaison@fedeaqua.org
06 95 97 86 56



Isabelle CAZALIS
Secrétaire
Communication
Section des Aquariophiles Indépendants
icazalis@fedeaqua.org
06 12 48 01 60



Pierre-Vincent ROUSSEAU
Conseiller scientifique
Groupement Aquariophile de la Région
Atlantique
pvrousseau@free.fr
06 34 95 40 37



Jean-Michel CORBEAUX
Chargé d'études administratives et
juridiques
Section des Aquariophiles Indépendants
jmcorbeaux@outlook.fr



Christian CAUVET
Juriste (hors CA)
Planète Killis
Christian.cauvet@wanadoo.fr



Mickaël PENAUD
Chargé de mission (hors C.A.)
Section des Aquariophiles Indépendants
m.penaud33@outlook.fr

Les délégués régionaux



Frédéric Guérin
fguerin@fedeaqua.org



Anaïs Lemmer
anaislemmer@hotmail.fr



Pierre Moreau
pmoreau@fedeaqua.org



Julien Crévisy
crevisyj@gmail.com



Sandrine Gonzalez
sgonzalez@fedeaqua.org



Frédéric Salmeron
fsalmeron@fedeaqua.org



Zone Caraïbes
Philippe Pain
pipo972@hotmail.com



aquarium
BIARRITZ

cit de l'oc an
BIARRITZ

Partenaires majeurs de la
F d ration